

Article I : Société organisatrice

DRIVALIA France, Société par Actions Simplifiées au capital de 420.000 €, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro SIREN 488 421 116, dont le siège social se situe au 540 allée des hêtres La Licorne Bâtiment B 69760 LIMONEST (ci-après « la Société Organisatrice »), organise pour la promotion de sa marque, RENT AND DROP et DRIVALIA, un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu concours Woodstower x Rent and Drop by Drivalia ».

Le jeu démarre à compter du mardi 02 août 2023 à 10h et se termine le vendredi 18/08 à 10h.

Article II : Conditions de participation

La participation au jeu concours gratuit est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des mandataires sociaux et membres du personnel de la société organisatrice, de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle, ou sous contrôle commun avec elle, et de leur famille et d'une façon générale des personnes ayant collaboré à la mise en œuvre de ce jeu.

La participation au jeu concours est strictement nominative et limitée, pendant toute la durée du jeu, à une seule participation par personne (même nom et prénom, même adresse email) et à une seule participation par foyer, c'est-à-dire mêmes nom et adresse postale ou mêmes noms et adresses e-mail.

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des lois et règlements et autres textes applicables en France.

Article III : Modalités

Pour pouvoir participer au Jeu, le Participant devra successivement :

- S'abonner au compte Instagram RENT AND DROP et WOODSTOWER.
- Aimer et repartager le post Instagram RENT AND DROP du mardi 08/08 annonçant le jeu concours WOODSTOWER x RENT AND DROP BY DRIVALIA.
- Taguer une personne sous le post Instagram RENT AND DROP du mardi 08/08 annonçant le jeu concours WOODSTOWER x RENT AND DROP BY DRIVALIA.

De fait, si les clients remplissent ces conditions, ils auront une chance de gagner.

Toute participation incomplète ou effectuée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue, ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. La même sanction s'appliquera en cas de multi-inscriptions, de même qu'en cas d'inscription réalisée en contravention au présent règlement. Les Participants ne pourront, dans ce cas, prétendre à aucune dotation.

Article IV : Désignation des Gagnants

Un tirage au sort sera organisé le vendredi 18/08 pour désigner les 4 gagnants de 2 places VIP au festival Woodstower 2023 pour le vendredi 25 août 2023.

La qualité de Gagnant est subordonnée à la validité de la participation du Participant telle que prévue aux articles II et III du présent Règlement.

Chaque Gagnant sera personnellement informé de sa qualité de Gagnant par la Société Organisatrice via la messagerie d'Instagram.

À réception du message précité, le Gagnant disposera d'un délai de trois (3) jours ouvrables pour adresser par à la Société Organisatrice ses coordonnées (nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone) pour procéder à l'envoi des deux (2) entrées.

Si le Gagnant ne communique pas ses informations dans le délai précité, le lot sera perdu et la Société Organisatrice pourra librement en disposer.

Une seule dotation sera attribuée par Gagnant (mêmes prénom, nom et adresse postale, ou mêmes prénom, nom et adresse e-mail) sur l'ensemble de la période du jeu concours.

Si le Gagnant n'est pas nommé sur les documents justificatifs indiqués dans l'article III, il ne pourra pas faire valoir son droit pour obtenir son gain.

Si le Gagnant n'est pas nommé sur les documents justificatifs demandés, il ne pourra pas transmettre son gain à une tierce personne conformément à l'Article V.

Les dotations sont non cessibles ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Le Gagnant autorise toutes vérifications concernant son identité et son domicile (adresse électronique). Toutes fausses informations d'identité ou d'adresses entraînent la nullité de la participation et la perte des gains.

Article V : Dotations

Une désignation déterminera les 4 (quatre) Gagnants de 2 entrées avec les noms et prénoms du « gagnant ». Chaque Gagnant recevra deux entrées VIP telle que définies par l'association Woodstower pour le festival Woodstower le vendredi 25 août 2023.

Pour obtenir ses 2 places, le Gagnant devra envoyer son adresse e-mail et son numéro de téléphone dans un délai de 3 (trois) jours ouvrables via la messagerie instantanée d'Instagram.

Les lots sont incessibles, non transmissibles, non modifiables et non échangeables.

Article VI : Dépôt du règlement

A compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement. Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante : <https://www.rentanddrop.com/jeu-concours-woodstower-rentanddrop-drivalia-com.html> ou par courrier en adressant votre demande au 540 allée des hêtres La Licorne Bâtiment B 69760 LIMONEST. Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande. Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Jeu.

Article VII : Modification du règlement

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice.

Il entrera en vigueur à compter de son dépôt et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Plus généralement, la Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler, d'écourter, de prolonger ou de renouveler le jeu-concours en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Article VIII : Disqualification

Les Participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur adresse électronique.

Toute participation non conforme au présent règlement, incomplète, inexploitable ou avec des coordonnées erronées sera considérée comme nulle.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou du fait de la participation sous l'identité d'un tiers dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des Gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article IX: Limite de responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de problèmes inhérents à la communication électronique ou du mauvais acheminement du courrier ou de tous autres problèmes qui ne lui seraient pas imputables et qui interviendraient pendant la durée du Jeu.

Notamment, la participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit. La connexion de toute personne au Site et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

Si les coordonnées d'un Gagnant sont inexploitablees ou si le Gagnant ne peut être identifié ni par son nom, ni son adresse, ni son numéro de téléphone, il n'appartient pas à la Société Organisatrice de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le Gagnant indisponible, qui ne recevra ni sa dotation ni aucun dédommagement ou indemnité.

Article X: Propriété intellectuelle

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées par leur propriétaire et, à ce titre, protégées. En outre, les organisateurs restent titulaires exclusifs de l'ensemble des droits d'auteurs sur ce Jeu.

Article XI : Droits à l'image et Publicité

En participant au Jeu Concours * Jeu concours Woodstower x Rent and Drop by Drivalia *, le participant autorise la Société Organisatrice DRIVALIA France à utiliser son image, et celles des personnes présentes sur des photos ou vidéo prise lors de l'événement, dans toutes manifestations publi-promotionnelles liées au présent jeu-concours et à l'identité de la marque Rent and Drop sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie.

Si un ou des mineurs apparaissent sur les images, il sera demandé aux responsables légaux de fournir une autorisation de diffusion et de cession des droits à l'image pour ces mêmes mineurs.

Article XII : Loi applicable et litiges

Le Règlement est exclusivement régi par la loi française.

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige concernant l'interprétation ou l'application du Règlement. Si en dépit d'efforts, elles n'y parvenaient pas dans un délai de 30 jours à compter de la naissance du différend, la juridiction compétente pourra être saisie par la Partie la plus diligente.

Article XIII : Informatique et Libertés

Les coordonnées de tous les Participants seront utilisées conformément aux dispositions de la loi *Informatique et Libertés* du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004. Chaque Participant a un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant. Cette demande sera adressée le cas échéant à l'adresse suivante :

DRIVALIA France – Rent and Drop – Jeu Concours
« Jeu concours Woodstower x Rent and Drop by Drivalia »
540 allée des hêtres La Licorne Bâtiment B 69760 LIMONEST



Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin de Jeu seront réputées renoncer à leur participation.